

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 novembre 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Absence :

M. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Confirmation de l'annulation du bail du CLD en date du 14 juin 2015 (résolution numéro 508-10-15);
 - 3.2 Avis de non-renouvellement de bail – Caisse Desjardins de La Matanie;
 - 4- Fermeture du compte Fonds d'accueil-immigration et transfert du solde;
 - 5- Offres de stage – multimédia et tourisme;
 - 6- Cotisations ATR – orientations;
 - 7- Défi *OSEntreprendre* 2015-2016 – orientations;
 - 8- Demande du comité social – transport des employés, le 4 décembre 2015;
 - 9- Suite de la réalisation du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour les TPI;
 - 10- Création d'un partenariat régional pour l'acquisition d'une licence d'utilisateur des photos aériennes numériques de l'inventaire forestier décennal 2015 – orientations;
 - 11- Consentement MMQ – Cours d'eau Sainte-Félicité;
 - 12- Lettre de la ministre de la Justice et Procureure générale, ministre responsable de la Condition féminine – Édition 2015-2016 de l'appel de projets locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, date limite : 15 décembre 2015;
 - 13- Projet de réseau de bornes pour recharge de véhicules électriques;
 - 14- Document préliminaire – Plan d'action MADA 2015-2018;
 - 15- Demande de la Fondation du Cégep de Matane – orientations;
 - 16- Orientations 2016;
 - 17- Comité d'investissement;
 - 18- Varia;
 - 19- Période de questions;
 - 20- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 587-11-15

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 588-11-15

CONFIRMATION DE L'ANNULATION DU BAIL DU CLD EN DATE DU 14 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des précisions à la résolution numéro 508-10-15 en lien avec le bail du CLD de La Matanie pour 2015, plus spécifiquement de confirmer la date d'annulation du bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'annulation du bail du CLD de La Matanie en date du 14 juin 2015, et le montant de 7 082 \$ plus les taxes applicables, comme loyer du CLD entre le 1^{er} janvier et le 14 juin 2015;

DE confirmer ces informations à la firme Mallette pour permettre de finaliser les états financiers au 14 juin 2015 du CLD de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 589-11-15

FERMETURE DU COMPTE « FONDS D'ACCUEIL-IMMIGRATION » ET TRANSFERT DU SOLDE

CONSIDÉRANT la correspondance de la Caisse Desjardins de la Matanie en lien avec le compte Fonds Accueil/Immigration dont le solde est de 2 555,64 \$ au 30 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer ce compte et virer le solde au compte de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la fermeture du compte Fonds Accueil/Immigration, folio 0060135, et le virement du solde au compte de la MRC de La Matanie, folio 721881;

QUE la directrice générale, madame Line Ross, ou la directrice à la gestion financière, madame Nancy Desrosiers, soient et sont autorisées à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 590-11-15

OFFRES DE STAGE – MULTIMÉDIA ET TOURISME ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la prise en charge du développement, de la promotion et de l'accueil touristique de La Matanie en janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite promouvoir davantage le tourisme hivernal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de développer l'application mobile touristique afin de favoriser la rétention des visiteurs;

CONSIDÉRANT le nouvel outil de covoiturage en ligne offert dans la MRC et l'importance de le faire connaître à la population;

CONSIDÉRANT les besoins communs du service des communications et du tourisme;

CONSIDÉRANT l'expertise des départements de tourisme et de multimédia du Cégep de Matane et la disponibilité d'étudiants pour des stages à l'hiver 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'une étudiante à la maîtrise en urbanisme et développement régional à l'Université de Perpignan en France, souhaitant effectuer un stage à la MRC au mois de juin et juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une offre de stage rémunéré pour un étudiant en Techniques de tourisme et un budget estimé à 5 800 \$ à inclure aux prévisions budgétaires 2016;

D'autoriser le dépôt d'une offre de stage rémunéré pour un étudiant en Techniques d'intégration en multimédia et un budget estimé à 5 800 \$ à inclure aux prévisions budgétaires 2016;

D'autoriser l'achat de matériel multimédia pour le développement des outils de communication de la MRC pour un montant maximal de 700 \$ à partir du surplus non affecté du service de l'aménagement;

D'autoriser la demande d'une étudiante à la maîtrise en urbanisme et développement régional à l'Université de Perpignan en France, souhaitant effectuer un stage à la MRC au mois de juin et juillet 2016 à la condition que ledit stage soit non rémunéré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cotisations ATRG – orientations

Le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement, monsieur Olivier Banville, expose aux membres du comité la possibilité que la MRC assume le paiement de la cotisation à l'ATRГ pour toutes les municipalités (6 381 \$ +taxes) pour permettre à chacune d'être inscrite au guide 2016. Il s'agira de fournir d'ici le 6 novembre un texte descriptif de 150 mots maximum pour chacune et des photos. Après discussion, tenant compte du coût et des délais serrés, il est convenu de vérifier avec les membres du Conseil s'il y aurait un intérêt pour l'an prochain et le guide 2017.

RÉSOLUTION 591-11-15

DÉFI OSENTREPRENDRE, édition 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE le Concours québécois en entrepreneuriat est devenu le *Défi OSEntreprendre* depuis quelques semaines et que la 18^e présentation de la compétition entrepreneuriale s'ouvre avec une nouvelle image;

CONSIDÉRANT QUE sera tenue le 24 novembre 2015 à Rimouski, une rencontre d'information et de partage avec tous les responsables locaux, volet création d'entreprise, concernant les nouveautés du *Défi OSEntreprendre* ainsi que les priorités régionales et locales et qu'on nous invite à désigner la personne responsable pour notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la récente prise en charge par la MRC du mandat de développement effectué par le CLD et la recommandation de la directrice générale de décliner l'invitation pour 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie ne participera pas au *Défi OSEntreprendre*, édition 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 592-11-15

DEMANDE DU COMITÉ SOCIAL – TRANSPORT DES EMPLOYÉS, LE 4 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la demande du comité social de la MRC pour l'utilisation d'un autobus du transport adapté pour transporter les employés à l'occasion du Party de Noël du comité social, au coût estimé de 300 \$ et la contribution de la MRC pour 50 % du montant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont soucieux de la sécurité du personnel de la MRC mais refusent d'autoriser l'utilisation de l'autobus du Transport adapté à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif propose plutôt que le comité social prenne entente avec l'organisation Nez Rouge et, le cas échéant, accepte de contribuer pour un montant de 150 \$ à verser à Nez Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 593-11-15

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) SUR TPI 2016-2020

CONSIDÉRANT QU'en application de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1), le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs exige qu'un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) soit réalisé pour les TPI dont la gestion est déléguée à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le PAFIO doit couvrir les années 2016 à 2020, l'année 2015 ayant déjà fait l'objet d'une planification distincte;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de travaux forestiers en 2016 pour les TPI dont la gestion est déléguée à la MRC de La Matanie suivra le PAFIO;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un PAFIO exige une analyse des données numériques existantes et leur validation sommaire sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la SER-des-Monts a soumis une proposition à la MRC de La Matanie pour effectuer les analyses et les validations requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif octroie un contrat de services professionnels d'une valeur de 7 716 \$, plus les taxes applicables, à la SER-des-Monts pour la réalisation des analyses et validations requises dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI gérées par la MRC de La Matanie;

QUE cette dépense soit payée par le surplus non affecté du Fonds TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 594-11-15

CRÉATION D'UN PARTENARIAT RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION D'UNE LICENCE D'UTILISATEUR DES PHOTOS AÉRIENNES NUMÉRIQUES DE L'INVENTAIRE FORESTIER DÉCENNAL 2015

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) a soumis un projet visant la prise de photographies aériennes numériques dans le cadre de l'inventaire forestier décennal 2015 sur l'Espace partage du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel vise la conclusion de partenariat lors de l'acquisition de telles données;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) agit à titre de titulaire des droits d'auteur des données numériques produites dans ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT et le MÉRN ont tenu une séance d'information, le 22 septembre 2015, à Rivière-du-Loup, notamment en présence des représentants des MRC du Bas-Saint-Laurent, relativement à la réalisation d'un partenariat pour l'acquisition des photos aériennes de l'inventaire forestier décennal 2015;

CONSIDÉRANT QUE le MÉRN offre à un regroupement régional, lequel pourrait inclure en plus des MRC et sans s'y limiter, des maisons d'enseignement, des compagnies privées, des organismes à but non lucratif, d'acquérir conjointement une licence d'utilisation des photos numériques susmentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le MÉRN souhaite signer une entente avec une seule MRC, laquelle agirait à titre de coordonnateur régional et verrait à être dûment mandatée pour représenter les membres du Regroupement régional;

CONSIDÉRANT QU'un tarif de 46 000 \$, avant taxes, est demandé aux membres du Regroupement régional en contrepartie de la licence d'utilisation desdites données, soit 20 % du coût de production des données;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a mentionné son intérêt afin d'agir à titre de coordonnateur régional;

CONSIDÉRANT QUE les photos aériennes numériques correspondent à un besoin déjà identifié par les MRC du Bas-Saint-Laurent en 2012-2013 et que des demandes ont été antérieurement transmises pour la réalisation d'un partenariat similaire à celui proposé avec le MÉRN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la MRC de La Matanie adhère au partenariat régional et réserve un montant de 6 000 \$ du surplus non affecté du service de l'aménagement pour en couvrir l'ensemble des frais;

QUE la MRC de Rimouski-Neigette, à titre de coordonnateur régional, soit autorisée à signer une entente avec le MÉRN pour l'acquisition d'une licence d'utilisation des photos aériennes numériques de l'inventaire forestier décennal 2015 pour le territoire du Bas-Saint-Laurent, laquelle entente inclut la participation de la MRC de La Matanie;

QUE la MRC de La Matanie autorise la MRC de Rimouski-Neigette à facturer un montant forfaitaire maximum de 60 \$ à titre de coordonnateur régional pour ce projet d'acquisition de photos aériennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 595-11-15

CONSENTEMENT MMQ – COURS D'EAU SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE, suite à un incident survenu dans un cours d'eau à Sainte-Félicité, un dossier a été ouvert auprès de la MMQ par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'une demande de consentement pour la cueillette et communication de renseignements a été transmise en lien avec l'incident par un expert mandaté par la MMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à signer la formule de consentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<p>Édition 2015-2016 de l'appel de projets locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, date limite : 15 décembre 2015. La lettre reçue le 28 octobre 2015 sera diffusée le plus possible aux partenaires tenant compte du court délai pour la préparation et le dépôt de projets au 15 décembre 2015.</p>

RÉSOLUTION 596-11-15

PROJET DE RÉSEAU DE BORNES POUR RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis agit à titre de coordonnateur d'un projet visant la création d'un réseau de bornes de recharge rapide à courant continu pour les véhicules électriques en Gaspésie, le projet Rouler Vert La Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite un investissement d'environ 700 000 \$ et qu'une contribution financière de 2 500 \$ est demandée à chacune des MRC de la Gaspésie touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une borne est prévue à Matane;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte d'électrification des transports et de lutte contre les changements climatiques, ce projet positionne la Gaspésie comme une destination verte et innovante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière de 2 500 \$ à même le budget du Développement économique pour le projet Roulez Vert La Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 597-11-15

DOCUMENT PRÉLIMINAIRE – PLAN D'ACTION MADA 2015-2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a complété la consultation de ces partenaires en lien avec la préparation d'une politique et d'un plan d'action dans le cadre de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite également recueillir les commentaires des personnes intéressées par les enjeux du vieillissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la tenue d'une période durant laquelle les personnes intéressées pourront consulter le projet de plan d'action et faire part de leurs commentaires en ligne ou par écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 598-11-15

DEMANDE DE LA FONDATION DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Cégep de Matane dans le cadre de la campagne majeure de financement 2015-2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'avis de favoriser le financement de projets spécifiques ayant un effet structurant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'informer les représentants de la Fondation du Cégep de Matane de l'orientation du comité administratif et de les inviter à déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets en cours dont la date de dépôt est fixée au 5 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 599-11-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER #DLR-2015-013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-013 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet au montant de 530 000 \$ et la demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ sous forme de prêt et de 5 000 \$ non remboursable;

CONSIDÉRANT le coût du projet, le prix de vente et la recommandation défavorable suite à l'analyse du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement refuse le financement pour le dossier #DLR-2015-013 sous réserve d'une réduction significative du prix de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 600-11-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-014

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-014 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 15 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués à la politique du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) et du Fonds local d'investissement (FLI) dans leur volet Démarrage;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'offrir un service de proximité dans la municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-014, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, volet Démarrage, au taux de TP + 3,5 % sur 4 ans;

D'autoriser une subvention de 1 000 \$, non remboursable, du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) volet Démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 601-11-15

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 18 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*